

**« Être jeune et parent...
oui, mais... »**

Septembre 1990

Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse à sa 16^e séance, le 8 septembre 1990, le Conseil de la famille à sa 16^e réunion, le 7 septembre 1990, et le Conseil des affaires sociales à sa 143^e séance, le 14 juin 1990.

Recherche et rédaction :

Pierre DeRome, Conseil permanent de la jeunesse
Hélène Valentini, Conseil des affaires sociales
Marc Tremblay, Conseil de la famille

Collaboration :

Diane Bois, Conseil permanent de la jeunesse
Jean-Pierre Lamoureux, Conseil de la famille

Secrétariat :

Louise Turgeon, Conseil permanent de la jeunesse
Ginette Langlois, Conseil des affaires sociales

Révision linguistique :

Lyne Mélançon, Conseil des affaires sociales

PAPIER
RECYCLÉ



Gouvernement du Québec
Dépôt légal – 4^e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-21186-3

Table des matières

	PAGE
Introduction	5
1. Être jeune et parent dans une société qui n'a pas le désir d'enfants	7
2. Un nécessaire partage de responsabilités	9
2.1 L'enfant : un bien privé ?	9
2.2 L'enfant : une relation privilégiée	9
2.3 L'enfant dans le quotidien	9
2.4 Les garderies	10
2.5 La confiance envers l'État	10
3. Le monde du travail et les jeunes familles	11
3.1 La précarité économique des jeunes et la parentalité	11
3.2 L'attitude des employeurs face à la maternité	11
3.3 Le travail et les responsabilités parentales	12
3.4 Les normes du travail	13
4. Le soutien de l'État aux jeunes familles	15
5. Conclusions et recommandations	17
5.1 Pour favoriser l'autonomie individuelle, l'insertion sociale des jeunes et la conciliation des responsabilités parentales avec les exigences de la vie professionnelle	17
5.2 Pour valoriser le rôle des jeunes et leurs conditions de parents	19
5.3 Pour rompre l'isolement des jeunes parents	19
5.4 Pour ajuster les mesures fiscales et financières aux besoins des jeunes parents	20
ANNEXE I. Les jeunes du Forum « Être jeunes et parents »	23
ANNEXE II. Liste des recommandations des Conseils	24
Notes et références	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des naissances attribuables aux femmes de 15 à 29 ans – Québec – 1951-1987	12
Tableau 2 : Comparaison de certaines des caractéristiques socio-économiques des jeunes qui étaient présents au forum avec celles de l'ensemble de la jeunesse québécoise (15-29 ans)	23

Introduction

La majorité des jeunes ont moins d'enfants qu'ils souhaitent en avoir¹. En fait, même s'ils affirment massivement « vouloir des enfants », plusieurs hésitent avant de donner suite à leur désir de devenir parents.

Les préoccupations des jeunes à l'égard du fait d'être ou de devenir parents ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent dans la concrétisation de leur désir sont très mal connus. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'ils se sont peu exprimés publiquement sur ces questions qui les touchent pourtant directement.

À l'heure où l'on discute de démographie et de politique familiale, le Conseil permanent de la jeunesse a choisi de faire entendre la voix des jeunes en organisant, en collaboration avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille, un forum ayant pour thème : « Être jeunes et parents ». Par la tenue de cet événement, il s'agissait d'associer la jeunesse à la discussion publique sur la famille, de créer un temps et un lieu d'échanges privilégiés entre jeunes, Québécois et Québécoises d'origine ou d'adoption, parents ou non, célibataires ou vivant en couple, aux situations économiques et professionnelles diversifiées. Le forum s'est déroulé à Montréal le 7 octobre 1989. Près de 80 jeunes ont participé à cette rencontre.

Le présent avis découle des propos recueillis pendant le forum. Un comité du Conseil, aidé de quelques participants à ce forum, a validé ces propos et complété la réflexion en suggérant notamment des nouvelles pistes d'action. Il vise donc à rendre compte du point de vue des jeunes, à mieux faire connaître leurs valeurs, leurs besoins ainsi que les solutions qu'ils privilégient pour résoudre les difficultés rencontrées pour devenir des parents et pour assumer ensuite leur condition parentale. Cet avis veut sensibiliser les décideurs politiques et économiques ainsi que la société en général au soutien à apporter aux jeunes. Il veut ainsi contribuer à la transformation des mentalités et des pratiques sociales, des lois et des programmes, de façon à assurer une meilleure qualité de vie aux jeunes et aux jeunes familles.

Comme nous le verrons plus loin, les diverses expériences de vie des jeunes parents les amènent à dénoncer l'hypocrisie de notre société, qui fait de l'augmentation de la population une priorité, en paroles et en statistiques, alors qu'en réalité, elle fait peu de place à l'enfant et à ses parents. Les discours doivent rejoindre les actions.

1. Être jeune et parent dans une société qui n'a pas le désir d'enfants

Une chose est certaine, le désir d'enfants est bien présent chez les jeunes et plusieurs concrétisent ce désir même si les conditions sociales et économiques actuelles ne facilitent pas l'exercice du rôle de parent.

En fait, les principales motivations de bon nombre des participants et participantes au forum sont d'abord affectives. Pour beaucoup d'entre eux, désirer un enfant se résume à « un cri du cœur » : « Décider d'avoir un enfant c'est un saut dans l'inconnu », précise une participante. Pour plusieurs, mettre un enfant au monde, c'est aussi la certitude d'une relation privilégiée et plus durable. En définitive, « Avoir un enfant relève bien plus des valeurs personnelles que des conditions environnantes », comme l'affirme un participant, voulant ainsi signifier que les conditions ne sont jamais idéales et propices à la parentalité. Plusieurs jeunes sont allés dans le même sens en affirmant que « la décision finale doit reposer sur des convictions personnelles qui transcendent les réalités quotidiennes ». Dans cette optique, même si tous les obstacles que rencontrent les jeunes étaient levés, est-ce qu'ils auraient tous les enfants qu'ils souhaitent avoir ?

Pour beaucoup de jeunes présents au forum, désirer un enfant ou être parent s'inscrit à contre-courant des valeurs collectives d'une société qui est axée sur l'individualisme, la rentabilité, la consommation et la performance à outrance. Une telle société s'accommode mal de la présence d'enfants. Plusieurs jeunes affirment même qu'ils vivent dans une société non désireuse d'enfants, qui ne se sent pas responsable des enfants, et qui va même jusqu'à dévaloriser ceux et celles qui en ont. Beaucoup estiment que les enfants sont d'abord perçus comme un ensemble de problèmes et que très peu d'images sociales renvoient la joie et le plaisir de vivre avec eux. Ils considèrent que cette intolérance à l'égard des enfants se manifeste dans de nombreuses réalités du quotidien et diminue le plaisir des jeunes à être parents.

Interpellant la société, les jeunes du forum exigent une réflexion sur le type d'environnement socio-économique et culturel que leur lèguent les générations antérieures. Ils demandent aussi que l'on s'occupe des jeunes d'aujourd'hui qui doivent faire face à une multitude de bouleversements et qui rencontrent d'importants problèmes d'insertion sociale et professionnelle. Faire en sorte que notre société soit accueillante pour les enfants veut dire qu'elle le soit d'abord pour les jeunes.

2 Un nécessaire partage de responsabilités

2.1 L'enfant : un bien privé ?

Dans l'ensemble, les jeunes s'accordent sur le fait qu'avoir un ou des enfants relève d'abord d'une décision personnelle. Mais qu'en est-il du partage des rôles entre les hommes et les femmes, les parents et la collectivité, une fois les enfants mis au monde ? Plusieurs d'entre eux déplorent l'opinion dominante actuelle qui veut que les parents assument seuls les conséquences de leurs choix individuels et trouvent eux-mêmes les solutions à leurs problèmes. Cela expliquerait en partie le manque de soutien de l'État et le peu d'attention et de solidarité manifesté dans l'entourage des jeunes parents.

Pour certains, le manque de soutien collectif et l'intolérance à l'égard des enfants s'expliquent aussi par la baisse de la natalité. On a avancé : « qu'une société qui a peu d'enfants n'est pas confrontée souvent à la présence d'enfants et devient intolérante ».

Plusieurs ont observé aussi le fait que les enfants restaient une préoccupation secondaire dans les discussions actuelles sur l'avenir de notre société.

2.2 L'enfant : une relation privilégiée

La recherche d'une qualité de vie pour soi-même et pour l'enfant occupe une place prépondérante dans la décision des jeunes de prendre soin d'un enfant. Cela se traduit souvent par la décision d'en avoir moins ou ne pas en avoir. Pour la grande majorité de ceux et celles présents au forum, le bien-être individuel constitue une condition première dans l'établissement d'une relation avec un enfant. La relation avec celui-ci se joue dans le présent et s'inscrit dans une attitude générale fondée sur le souci de soi et le désir d'épanouissement personnel. La relation à l'enfant est essentiellement affective.

Bon nombre de jeunes, hommes ou femmes, conviennent qu'ils sont peu préparés à devenir des parents. Les rapports entre hommes et femmes changent, les familles se transforment, les femmes participent en plus grand nombre au marché du travail et les modèles restent à redéfinir.

L'importance du partage des responsabilités fait l'unanimité, mais tout le monde s'entend pour reconnaître que la parentalité est plus exigeante pour les mères, parce que dans les faits, ce sont elles qui doivent s'organiser pour concilier le travail et la parentalité. Plusieurs

jeunes mères considèrent qu'elles ont à apprendre à laisser de la place aux pères auprès des enfants et à leur faire confiance dans leurs capacités d'en prendre soin. Quant aux jeunes pères, ils doivent aussi apprendre à participer activement à la vie familiale.

2.3 L'enfant dans le quotidien

Le manque d'égard et parfois même l'intolérance envers les enfants sont ressentis par beaucoup de jeunes dans les détails de la vie quotidienne : difficulté d'accès aux magasins, aux moyens de transport, restaurants, musées et lieux publics, ou refus même des enfants dans ces lieux. Ces tracasseries diverses font sentir aux parents que : « les enfants dérangent tout le temps ». Pour plusieurs, même les services communautaires publics ne semblent pas être organisés pour les adultes ayant des enfants. Dans les écoles, les horaires coïncident rarement avec ceux des parents qui travaillent à l'extérieur de la maison. Rares sont celles qui offrent des services de garde ou d'études dirigées, et ce, jamais gratuitement, pénalisant ainsi les familles à petit budget.

Certains logements sont mal insonorisés, non construits pour des familles, ou encore offerts à des coûts exorbitants. On voit même des propriétaires refuser de louer à des familles.

La perte d'amis et d'amies ainsi que le refus ou la réticence de la famille ou des proches pour leur venir en aide les marquent particulièrement. « La présence d'un enfant provoque l'isolement du couple » constatent plusieurs jeunes. Certains attribuent cette situation à la diminution du nombre d'enfants dans les familles, à la multiplication des divorces, aux migrations nécessaires pour étudier ou trouver un emploi.

Enfin, plusieurs ont dit éprouver le sentiment d'être surveillés par les institutions dont ils estiment par ailleurs recevoir peu d'aide. Une participante parle ainsi : « Quand t'es parent, t'es tout seul avec tes problèmes. Par contre, tu dois rendre des comptes à la société : CLSC, DPJ. Si tu vis des difficultés, les ressources de support ou les services dans le milieu sont débordés ou inexistantes ».

2.4 Les garderies

L'inadéquation des services de garde, mal adaptés aux réalités de la vie des jeunes et à leurs conditions de travail, fait l'unanimité. L'absence de services ouverts 24 heures par jour ou en fin de semaine, leur inégale qualité, leurs coûts élevés et le manque chronique de places, surtout pour les enfants de moins d'un an ou de plus de six ans, retiennent particulièrement l'attention.

À ce sujet, notons qu'en 1989, l'Office des services de garde à l'enfance évaluait à 131 427, l'écart entre la demande pour ce service et le nombre de places disponibles, soit 69 883 places pour une demande de 201 310 places².

Certains souhaitent que les entreprises des secteurs public et privé prennent leurs responsabilités en créant des garderies adaptées aux réalités familiales de leur personnel. D'autres font cependant preuve de scepticisme devant cette éventualité. On intervient ainsi : « Pour les employeurs, quel est l'intérêt à organiser des services de garde ? S'il manque de garderies, c'est parce que ce n'est pas payant d'y investir. Le jour où on disposera de garderies en milieu de travail, c'est que les employeurs n'auront pas le choix ».

Devant la nécessité de créer des services de garde adéquats, on a évoqué la possibilité de favoriser le regroupement de petites et moyennes entreprises et l'établissement d'une collaboration avec les instances locales. On a également parlé de certains milieux de travail où les collègues pourraient s'organiser entre eux pour remplir leurs obligations familiales. Là encore, l'entraide communautaire est à l'honneur.

Avancée comme une solution intéressante, la mise sur pied de garderies par les milieux communautaires ou en entreprises semble être découragée par les multiples contraintes administratives.

2.5 La confiance envers l'État

Le groupe de jeunes a aussi exprimé une grande méfiance à l'égard du Gouvernement qu'il ne reconnaît pas comme un agent de changement. Pour plusieurs, celui-ci ne fait preuve d'aucune volonté d'agir. D'autres redoutent la lenteur des interventions et la lourdeur de la machine gouvernementale. Les jeunes se reconnaissent davantage dans de nouvelles solidarités formées dans leur quartier, entre des parents et des familles partageant des réalités communes.

Tout en adhérant à ces constats, beaucoup de jeunes considèrent cependant que le Gouvernement a un rôle de leader à jouer et qu'il doit adopter des mesures « pro-enfant » qui faciliteraient la vie des parents et transformeraient les valeurs sociales à l'égard des enfants.

Le jugement des jeunes à l'égard du Gouvernement est nettement critique et global. Il est significatif de remarquer que leur perception, quant à l'aide que l'État apporte aux familles, est limitée au soutien financier et à la dimension fiscale.

Le gouvernement du Québec a adopté en décembre 1987 un Énoncé de politique familiale³ qui engage chacun des ministères concernés à contribuer au développement de programmes et de politiques en faveur des parents et à réviser en ce sens tous les programmes existants. En septembre 1989, il rendait public un Plan d'action en matière de politique familiale qui regroupe les mesures ministérielles projetées pour la période 1989-1991.

Les quelques réactions à ce Plan d'action, intitulé *Familles en tête*⁴, ont été mitigées. Il n'en comporte pas moins des mesures fort valables. La réalisation de plusieurs d'entre elles ferait en sorte que les ministères et organismes gouvernementaux tiendraient compte de la dimension familiale dans l'administration de leurs différents programmes.

Ce Plan d'action n'est cependant pas connu des jeunes. Aucune mesure significative s'adresse spécifiquement à la condition des jeunes. Il répond très peu à leurs préoccupations et ne propose pas d'orientation qui viendrait soutenir spécifiquement les jeunes parents actuels ou en devenir. Il s'adresse davantage aux familles qui ont déjà des enfants.

Les familles pourront certes profiter des mesures du Plan d'action, mais il y aurait lieu d'envisager des mesures spécifiques qui correspondent aux attentes des jeunes qui n'en ont pas encore fondé une. Les mesures visant à concilier les tâches professionnelles et les responsabilités parentales sont des plus prometteuses si elles se concrétisaient. Il ne faut pas négliger non plus celles qui amèneraient des modifications dans les services destinés aux familles par le développement d'une approche familiale.

Il faut favoriser aussi celles qui visent à offrir un soutien accru aux solidarités qui naissent du milieu et aux organismes communautaires, lesquels répondent davantage aux besoins des jeunes parents.

3. Le monde du travail et les jeunes familles

3.1 La précarité économique des jeunes et la parentalité

Tout en reconnaissant la nécessité de se préoccuper d'une meilleure conciliation des activités professionnelles et parentales, les jeunes pensent que les entreprises et les divers paliers gouvernementaux devraient leur permettre d'acquérir une autonomie financière et ce, par l'exercice d'un emploi. Il faut s'attaquer en premier lieu aux barrières qui limitent l'accès au marché du travail. Selon eux, le milieu des affaires, les syndicats et les gouvernements semblent avoir du mal à générer suffisamment d'emplois pour l'ensemble des jeunes qui veulent travailler. On constate aussi un accroissement du nombre d'emplois précaires dans notre société.

D'autre part, bon nombre de participants et participantes identifient : « la difficulté d'obtenir un premier emploi stable », premier et principal obstacle rencontré par les jeunes parents et ceux qui souhaitent le devenir. Plusieurs préfèrent avoir une certaine stabilité économique avant d'envisager de fonder une famille.

Certains disent ne pas avoir suffisamment confiance en l'avenir pour pouvoir concrétiser leur désir de donner la vie et d'élever des enfants : « Quand on n'a pas de travail, on n'est pas intéressé à avoir un enfant », affirmait une jeune chômeuse devant la perspective de s'appauvrir davantage avec un enfant.

Les jeunes femmes qui décident de prendre la responsabilité d'avoir des enfants malgré une situation économique précaire estiment qu'elles retardent du même coup leur accès à un premier emploi rejoignant leurs aspirations. À ce sujet, de l'avis d'une jeune mère occupant un emploi précaire : « Avoir un enfant lorsqu'on est jeune, c'est s'exposer au manque d'expérience de travail, au chômage et à la pauvreté. Avoir un enfant, c'est nettement un obstacle à l'obtention du premier emploi intéressant ». Sur ce point, une intervention a fait l'unanimité : « Par-dessus tout, les jeunes parents sont pénalisés par la nature des emplois auxquels ils peuvent accéder : des emplois précaires, majoritairement non syndiqués, impliquant des conditions de travail minimales, limitant par exemple les congés de maternité ou autres avantages ».

Bref, dans les conditions actuelles, étant donné le caractère précaire des emplois auxquels la jeunesse peut accéder, être jeune et parent devient souvent une aventure

économiquement hasardeuse. Plus grave encore, les jeunes sont pessimistes quant à leur avenir et entretiennent peu d'espoir quant à une éventuelle amélioration de leur situation sur le marché du travail : « Les clauses orphelins nous empêchent d'avoir des bons salaires et les avantages sociaux qui vont avec ». « Les entreprises ont déjà leur main-d'œuvre stable. Les jobs qu'on nous offre ne sont pas intéressants. Même si le chômage diminuait, la précarité va continuer ». « La fonction publique est bloquée pour les jeunes. Le problème, c'est qu'on ne remplace pas ceux qui partent ».

La perception de ces jeunes à l'égard de leur situation économique correspond à la réalité actuelle du Québec dans ce domaine. En effet, les jeunes constituent le groupe d'âge le plus affecté par la précarité économique avec un taux élevé de chômage, un fort pourcentage de travailleurs à temps partiel⁵, et peu de sécurité d'emploi⁶. Ces dix dernières années, et particulièrement après la crise de 1981-1982, 50 % des nouveaux emplois créés sont des emplois précaires⁷.

Ainsi, dans cette conjoncture, les jeunes doivent souvent attendre avant d'envisager avec confiance la création d'une famille. Ceux et celles qui décident de mettre des enfants au monde en l'absence de revenus stables ont plus de chance que l'ensemble de la population active de vivre sous le seuil de la pauvreté. La proportion de familles à faible revenu est passée de 11,7 % en 1979 à 19,0 % en 1986 chez les parents âgés entre 25 et 34 ans⁸. L'appauvrissement est encore plus notable chez les familles monoparentales dirigées par une femme. À ce sujet, mentionnons qu'en 1986, le revenu moyen des familles canadiennes dont la mère avait moins de 25 ans s'élevait à 7 879 \$ seulement, et que 72,5 % de ces familles se trouvaient dans une situation d'extrême pauvreté⁹.

3.2 L'attitude des employeurs face à la maternité

De nombreuses participantes dénoncent l'attitude négative des employeurs à l'égard de la maternité. Selon l'une d'elles, la maternité est moins bien acceptée que la maladie : « Dans mon bureau, ils n'ont pas l'habitude de dealer avec les femmes et les congés de maternité. Ils ne comprennent pas qu'une femme, pendant les quatre mois de son congé de maternité, refuse de mettre les pieds au bureau ». Le témoignage d'une jeune mère en chômage

corrobore ce propos : « Quand je me cherche un emploi, j'ai l'impression que les employeurs souhaitent que je n'aie pas d'enfants. Ils me demandent si j'ai des enfants, si je vais en avoir d'autres ». En outre, plusieurs jeunes travailleuses avouent craindre de perdre leur emploi ou de ne pas obtenir de l'avancement lorsqu'elles envisagent d'avoir un enfant.

Rappelons qu'au cours des 30 dernières années, le nombre de jeunes mères en emploi s'est considérablement accru. D'une part, les jeunes femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer sont plus nombreuses qu'auparavant : en 1956, le pourcentage de femmes qui avaient un emploi ou en cherchaient un, était de 23,6 % comparativement à 52,3 % en 1987 ; durant cette même année, il atteignait 71,2 % chez les femmes âgées entre 25 et 34 ans¹⁰. D'autre part, près des trois quarts des enfants naissent de mères de moins de 30 ans. La majorité des enfants sont nés de mères qui travaillent à l'extérieur du foyer (Tableau 1).

Tableau 1

**Proportion des naissances attribuables
aux femmes de 15 à 29 ans
Québec - 1951-1987**

ANNÉE	%	ANNÉE	%
1951	56,0	1970	67,3
1952	56,5	1971	67,7
1953	57,0	1972	68,5
1954	57,1	1973	70,1
1955	57,5	1974	70,8
1956	58,1	1975	72,3
1957	58,8	1976	72,7
1958	59,5	1977	72,5
1959	60,0	1978	72,3
1960	60,2	1979	72,3
1961	60,4	1980	72,6
1962	60,6	1981	72,5
1963	61,4	1982	72,6
1964	61,5	1983	72,6
1965	62,5	1984	71,8
1966	63,6	1985	71,7
1967	65,2	1986	71,3
1968	66,1	1987	71,2
1969	66,7		

Compilation spéciale effectuée à partir des données du Bureau de la statistique du Québec.

L'inéquité salariale entre les hommes et les femmes influence le partage des responsabilités parentales. Lorsqu'il s'agit de décider qui des deux conjoints s'occupera de l'enfant durant un certain temps, c'est le plus souvent la mère qui devra laisser son emploi. En fait, considérant qu'en 1989 le salaire moyen des femmes au Canada équivalait à 65 % de celui des hommes¹¹, on comprend aisément que, pour ne pas affaiblir le revenu familial, ce soit surtout les mères qui restent à la maison pour assumer les charges familiales.

Aux écarts salariaux entre les sexes s'ajoute la panoplie de préjugés à l'effet que le salaire de la femme ne constitue qu'un revenu d'appoint, ou encore que les femmes sont « moins productives », comprendre « moins rentables », que les hommes. D'autant plus que ce sont elles qui doivent s'absenter pendant la grossesse pour des visites médicales et pour accoucher. Par la suite, lorsqu'elles reviennent au travail, on enregistre des absences causées par les maladies des enfants, les gardiennes non disponibles, la fermeture de la garderie ou de l'école, les jours de tempête.

Ces préjugés rendent difficiles les changements que les jeunes désirent réaliser sur les plans individuel, professionnel et familial. Les employeurs doivent composer avec cette réalité des femmes mères et travailleuses et chercher des moyens pour faciliter aux jeunes femmes et aux jeunes hommes la conciliation des exigences de la parentalité et du marché du travail.

3.3 Le travail et les responsabilités parentales

On souligne le manque de compréhension et la mauvaise volonté démontrés par les employeurs face aux contraintes reliées aux responsabilités parentales, notamment en ce qui concerne les horaires de travail, la disponibilité pour le temps supplémentaire, les congés lorsque les enfants sont malades, sans oublier la quasi-inexistence des garderies en milieu de travail. La plupart doivent s'en remettre à leurs employeurs, et, le plus souvent, ces derniers ne considèrent qu'une partie de la personne humaine et ont des exigences axées sur la rentabilité, la productivité, l'efficacité et la performance. Au dire d'une jeune travailleuse : « Travailler et avoir des enfants en même temps, c'est impossible dans certains milieux à cause du nombre d'heures de travail que l'emploi demande. Il faut choisir l'un ou l'autre. Moi, j'ai tout abandonné pour mon travail ». Sur la même lancée, une jeune mère ajoute : « Au travail, on demande toujours de performer au maximum, sans tenir

compte des conditions de vie des parents. C'est nettement un obstacle pour les jeunes qui veulent devenir parents. Avoir un enfant, avec tout ce que ça comporte, ça perturbe le travail et c'est vu comme étant un mal nécessaire ».

Pour diminuer ces irritants, bien des jeunes attendent des employeurs qu'ils fassent preuve de bonne volonté et d'imagination : « Les employeurs doivent comprendre qu'ils ont une responsabilité à l'égard de la parentalité, qu'ils ont un rôle à jouer pour soutenir les parents-employés. Les employeurs devraient être plus souples dans l'aménagement du temps de travail ».

Les critiques des jeunes à l'égard de l'organisation du travail se comprennent mieux à la lumière de ces quelques données. Les jeunes qui travaillent à l'extérieur du foyer sont confrontés à une organisation sociale et à un milieu de travail conçus pour des personnes sans responsabilité familiale ou comme s'il y avait nécessairement un parent à la maison pour s'occuper des enfants. Cela explique en partie pourquoi les jeunes travailleuses ont tendance à retarder la naissance de leur premier enfant et ce, pour ne pas compromettre leur insertion professionnelle¹². C'est un choix que plusieurs participantes au forum trouvent difficile. Elles se sentent souvent « prises au piège » de devoir reporter plus encore une maternité déjà tardive, ne voulant plus, ou surtout, ne pouvant plus quitter temporairement leur emploi. « On attend d'avoir une job pour avoir un enfant, puis on ne peut plus quitter la job pour faire un enfant », déclare l'une d'entre elles.

3.4 Les normes du travail

On n'aime pas beaucoup la Loi sur les normes du travail qui, dans sa forme actuelle, n'est pas assez « musclée » et peut être facilement contournée par les employeurs : « Ça prend des politiques qui « ont des dents » afin de forcer les entreprises privées à s'impliquer. Actuellement, même si les congés de maternité sont prévus par une loi, ils ne sont pas appliqués dans plusieurs cas ». De nombreux parents ont affirmé que la Loi sur les normes du travail ne leur assure pas des conditions minimales de travail décentes. Pour beaucoup : « Il faut absolument modifier la législation sur les normes du travail ».

En vigueur depuis 1980, la Loi sur les normes du travail constitue le principal cadre législatif régissant la main-d'œuvre non syndiquée, donc une grande partie de la jeunesse. Dans son état actuel, cette législation encourage la précarité dans le segment du marché occupé par

la jeune main-d'œuvre et n'améliore pas leurs conditions de travail.

Présentement, au chapitre des responsabilités familiales, la loi prévoit des congés de maternité de courte durée alors que les congés de paternité sont quasi inexistantes. Cette situation entraîne des pertes de revenu aux nouveaux parents. De surcroît, une travailleuse peut encore se faire congédier à la suite d'un congé de maternité à défaut d'une protection adéquate. La situation devient encore plus critique sur le plan financier pour les travailleuses enceintes qui occupent des emplois à temps partiel ou temporaires ne leur donnant pas droit à l'assurance-chômage.

Pour ce qui est des congés parentaux, la Loi sur les normes du travail laisse à la discrétion de l'employeur le soin d'accorder un congé à un parent pour s'occuper d'un enfant malade, l'accompagner chez le médecin ou pour une rencontre à l'école. Les employeurs tolèrent difficilement que les employés utilisent leurs propres congés de maladie lorsque leurs enfants sont malades. La loi ne reconnaît pas le droit à une personne salariée ayant des obligations parentales de pouvoir refuser d'effectuer un travail en temps supplémentaire.

Le gouvernement du Québec vient de déposer un avant-projet de loi proposant une révision de la Loi sur les normes du travail. L'essentiel des amendements proposés concernant « la flexibilité du travail et la politique familiale » consiste à accorder à chaque parent le droit à un congé sans solde d'au plus un an, à déterminer par règlement ; à permettre à chaque parent de bénéficier d'un congé de cinq jours, dont les deux premiers sont payés, utilisables à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption ; à accorder à chaque parent une réserve de cinq jours de congé sans solde pour l'exercice de leurs responsabilités parentales (garde d'un enfant malade, rencontre à l'école) ; à permettre à toute personne salariée ayant des obligations parentales de se prévaloir du droit de refuser de faire des heures supplémentaires si l'employeur a omis de l'aviser au moins 12 heures à l'avance, à moins de circonstances exceptionnelles ; à renforcer la présomption de congédiement illégal après le retour au travail d'une personne salariée à la suite d'un congé parental de longue durée.

Le projet de loi fédéral sur l'assurance-chômage propose d'ajouter dix semaines supplémentaires d'allocations de chômage-maternité, accessibles à la mère, au père ou encore au parent adoptif. L'adoption de ce projet de loi portera donc la durée totale des prestations à 25 semaines, et ce toujours à 60 % du revenu brut.

Toutefois, ces mesures sont considérées nettement insuffisantes pour améliorer la situation des travailleurs et travailleuses avec enfants. Le Conseil du statut de la femme et le Conseil de la famille ont dernièrement soumis des avis en ce sens.

On a aussi souligné l'inertie syndicale. On croit que les syndicats pourraient faire de l'adaptation des conditions de travail aux exigences de la parentalité, leur cheval de bataille pour les prochaines années. Mais, malheureusement, de l'avis de la grande majorité, ces derniers sont peu ou pas préoccupés par cette question, peut-être parce qu'ils comptent très peu de jeunes dans leurs rangs. Selon les jeunes, les syndicats sont davantage préoccupés par les questions inhérentes au régime de retraite. L'adoption de clauses orphelins est particulièrement contestée. Ces clauses prévoient diverses dispositions qui préservent les avantages déjà acquis par les syndiqués, mais qui sont discriminatoires envers les nouveaux arrivants.

4. Le soutien de l'État aux jeunes familles

En ce qui concerne l'ensemble des mesures fiscales et d'aide financière auxquelles ont droit les jeunes parents, les avis sont très partagés. Une meilleure et plus équitable distribution des ressources fait cependant consensus.

Les jeunes se perdent devant l'éventail complexe des formes d'aide existantes : « Les programmes gouvernementaux d'aide financière sont tellement compliqués qu'ils sont loin de représenter un incitatif à la natalité ». Les jeunes parents ont l'impression de ne pas être suffisamment informés pour saisir et profiter des multiples mesures d'aide financière qui leur sont offertes. Une solution s'impose : les regrouper en un seul mode de financement : « Au lieu de mettre sur pied 56 mesures fiscales ou autres, il faudrait en faire une seule et une bonne », affirme une jeune participante.

En outre, nombreux sont ceux et celles qui considèrent que : « La fiscalité désavantage les familles. Il faut absolument mettre un terme à cette situation ridicule ». On insiste aussi surtout sur l'importance de distribuer différemment l'aide financière consacrée aux familles, en accordant un soutien particulier aux parents à faible revenu, comme le démontrent ces quelques témoignages : « Des mesures concrètes devraient être établies pour les parents les plus démunis, en collaboration avec la communauté ». « L'État doit accorder une attention particulière aux familles monoparentales ».

Quant aux allocations à la naissance, les participants et participantes les jugent peu déterminantes dans la décision d'avoir ou non des enfants, d'autant plus que ces incitatifs sont inadaptés à la réalité des jeunes : « Les « bébés-dollars » n'incitent pas les jeunes à devenir parents pour la simple raison que les allocations les plus faibles sont réservées au premier enfant, alors que les jeunes ont de la difficulté justement à entrevoir la venue du premier. Très peu de jeunes ont deux ou trois enfants » ajoute un jeune homme, père d'un enfant.

Enfin, pour plusieurs jeunes, l'endettement étudiant constitue aussi un obstacle à la parentalité : « Le Gouvernement doit s'attaquer aussi à l'endettement étudiant puisque c'est un fardeau important pour les jeunes couples scolarisés. Il devrait suspendre la remise de dettes lorsqu'on décide d'avoir un enfant, ou bien modifier complètement le régime des prêts et bourses de façon à tenir compte de cette réalité. Notre génération est très endettée et ne peut pas se trouver facilement du travail ».

Au chapitre du soutien de l'État aux familles, les mesures financières qui leur sont offertes par les différents niveaux de gouvernement sont nombreuses : allocations familiales, allocations pour jeune enfant, allocations à la naissance, crédits d'impôt non remboursables, crédits d'impôt remboursables, réductions d'impôt pour les familles à faible ou moyen revenu avec enfant à charge, déductions fiscales relatives aux frais de garde, aide financière pour enfant en garde, programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (Apport), programme d'aide à la mise de fonds (accès à la propriété).

Ces mesures ont plus ou moins d'intérêt pour les jeunes parents. En effet, au niveau fédéral, le régime fiscal actuel comporte des dispositions qui dénotent un désengagement de l'État envers les contribuables ayant des enfants. Qu'il s'agisse des allocations familiales, des exemptions pour enfant à charge, ou des crédits d'impôt remboursables, ils ont été soit réduits, partiellement désindexés, ou devenus imposables au cours des dernières années ; autant de facteurs qui ont concouru à affaiblir la valeur réelle du montant consenti aux parents¹³.

Enfin, pour ce qui est des allocations à la naissance, elles sont de 500 \$ pour les enfants de premier rang, de 1 000 \$ pour ceux de deuxième rang, et elles se situent à 6 000 \$ pour chaque enfant de rang supérieur. L'objectif d'une telle politique de soutien économique vise à atténuer l'appauvrissement des parents par rapport à la situation de ceux et celles qui n'ont pas d'enfant. L'aide la plus substantielle (6 000 \$) réservée aux enfants de troisième rang et des rangs suivants a été longuement critiquée car elle rejoint moins de 15 % des familles.

5. Conclusions et recommandations

Les jeunes adultes et les jeunes parents ayant participé au forum n'ont pas tous les enfants qu'ils voudraient et ceux qui n'en ont pas encore en souhaitent. Les enfants sont considérés par les uns comme la continuité du monde, par les autres, comme le prolongement d'une vie de couple. Ils confirment ainsi ce que révèlent les sondages et les études qui portent sur le désir d'enfant chez les jeunes et sur les valeurs qu'ils privilégient, notamment celle de la famille comme milieu potentiel d'épanouissement.

Il apparaît rapidement, par contre, que de nombreux jeunes limitent leurs aspirations devant la perception qu'ils ont de leur situation économique, du peu de support que la société leur apporte et devant l'expression des difficultés que leur renvoient leur entourage, parents et amis. Les jeunes ont à consolider leur devenir personnel et affectif, leur formation et leur cheminement professionnel, leur insertion sociale. Prendre la responsabilité d'un enfant peut faire partie de leur cheminement mais à certaines conditions seulement.

En effet, bien que le désir d'enfant et le fait d'être parent soient vécus comme des choix individuels, de couple, nombreuses sont les pressions sociales qui influencent ces décisions. Ce besoin apparemment naturel et personnel dépend des conditions de vie de chacun et chacune, du contexte socio-économique général et d'un ensemble de représentations sociales.

Il ne fait notamment aucun doute que l'insécurité économique vécue par les jeunes conditionne leurs aspirations. Les emplois précaires occupés par les jeunes et l'organisation du travail constituent deux obstacles majeurs à la conciliation d'une vie professionnelle et des responsabilités familiales. La rareté et la précarité de leur emploi et leur non-syndicalisation les privent de tout pouvoir de négociation.

En cours d'emploi, le manque de places en garderie, particulièrement pour les tout-petits, et la rigidité de leurs horaires obligent les jeunes parents à recourir à des options désavantageuses. Enfin, les femmes enceintes et les mères vivent une situation particulière de discrimination, parce qu'elles sont confrontées beaucoup plus souvent que les hommes à une attitude négative des employeurs.

Les changements exigés par les jeunes parents et par ceux qui aspirent à le devenir sont nombreux. Ils demandent en tout premier lieu qu'un intérêt accru de la société à leur égard se manifeste dans les actions du Gouvernement, de ses réseaux, des entreprises publiques et privées et du monde syndical.

Ils veulent sentir également que l'organisation sociale réserve une place aux enfants et à ceux qui en ont la responsabilité. Ils souhaitent que les différents responsables politiques et administratifs, les employeurs et les associations d'employés et d'employées, les milieux scolaires et municipaux pensent et agissent davantage en fonction des familles, comme incite à le faire le Conseil de la famille¹⁴. Ici comme en d'autres domaines, les jeunes ont besoin de garanties et de perspectives favorables. Même s'ils fondent peu d'espoir dans les interventions de l'État, ils n'en souhaitent pas moins qu'il joue un rôle important au plan des orientations économiques et sociales de notre société et des valeurs que l'on voudrait partager comme collectivité.

Devenir parents, pour les jeunes, passe nécessairement par quatre axes : l'accès à un travail stable et bien rémunéré, la valorisation du rôle des jeunes et de leurs conditions de parents, le soutien collectif aux jeunes parents et l'ajustement de la fiscalité.

5.1 Pour favoriser l'autonomie individuelle, l'insertion sociale des jeunes et la conciliation des responsabilités parentales avec les exigences de la vie professionnelle.

Compte tenu de la réalité socio-économique actuelle, les Conseils affirment que pour devenir ou être jeune parent, à l'aube des années 2000, la priorité doit s'inscrire dans une perspective de plein emploi. Voilà la priorité. Les jeunes doivent voir s'éliminer les barrières qui bloquent leur accès au marché du travail et qui diminuent d'autant leurs possibilités d'autonomie financière, situation peu propice pour envisager sereinement l'avenir et l'exercice de la parentalité.

Ainsi pour favoriser l'autonomie financière, l'insertion sociale des jeunes et la conciliation des responsabilités parentales avec les exigences du marché du travail, les Conseils réitèrent l'importance de la mise en œuvre d'une politique de plein emploi et de changements

radicaux dans l'organisation du travail. De nombreuses recommandations émanant de plusieurs milieux ont déjà été formulées au Gouvernement concernant le soutien économique, le monde du travail, les services de garde à l'enfance et le soutien moral aux parents.

Deux récents avis, l'un du Conseil du Statut de la femme, l'autre du Conseil de la famille¹⁵, recommandent au Gouvernement des améliorations en regard de la révision de la Loi sur les normes du travail. Ces recommandations indiquent clairement les voies que le Gouvernement et les employeurs devraient emprunter pour que le marché du travail s'engage fermement afin de permettre aux parents l'exercice de leurs responsabilités parentales, de reconnaître les coûts inhérents à la maternité et la parentalité, de faciliter l'exercice de la paternité et d'inscrire une égalité économique de fait entre les hommes et les femmes.

De plus, dans le cadre d'un avis intitulé *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*¹⁶, acheminé au Premier ministre du Québec, au début de l'automne 1990, le Conseil permanent de la jeunesse se prononce sur l'importance de créer des relations entre le monde du travail et celui de l'éducation afin de faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail. Parmi les principaux moyens préconisés, le Conseil recommande notamment le développement de la formule de stages en milieu de travail à tous les ordres d'enseignement. Il suggère aussi la création, dans les commissions scolaires, cégeps et universités, de Centrales locales pour l'emploi et la formation (CLEF). Ces CLEF regrouperaient les responsables de stages, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que du placement. Enfin, il demande l'établissement d'une collaboration élargie entre les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle par la création d'un comité ministériel temporaire à la formation professionnelle.

Les Conseils adhèrent à l'ensemble de ces recommandations et veulent maintenant avancer un certain nombre de propositions concrètes qui correspondent aux réalités des jeunes adultes et des jeunes parents. Ils recommandent en particulier :

1. que soit adoptée une véritable politique de la jeunesse au Québec qui s'inscrive dans un projet de société en mutation et reconnaisse en la richesse des jeunes la relève d'une société en développement ;

2. qu'une politique de plein emploi soit instaurée afin de permettre une meilleure intégration des jeunes au marché du travail ;
3. que soient interdites toutes les mesures discriminatoires concernant les jeunes, telles les clauses « orphelins » qui les empêchent d'accéder à des conditions régulières de travail.

Compte tenu que demeurent de nombreuses formes de discrimination en milieu de travail à l'égard des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes, malgré les lois existantes, les Conseils proposent :

4. que le Gouvernement, en collaboration avec les associations patronales, les chambres de commerce et les centrales syndicales sensibilisent les milieux patronaux et syndicaux pour éliminer toute forme de discrimination à l'embauche des femmes et à leur promotion en cours d'emploi.

Afin que les changements sociaux, souhaités par les jeunes dans la prise en charge des responsabilités parentales par les femmes et par les hommes, ne discriminent pas négativement dans l'emploi les jeunes parents, les Conseils proposent :

5. que le Gouvernement étende ces campagnes de sensibilisation pour éliminer toute forme de discrimination à l'embauche des parents et à leur promotion en cours d'emploi.

Il existait, au 31 mars 1989, 118 garderies en milieu de travail, ce qui ne représente que 15 % de l'ensemble des garderies. Onze de ces garderies sont implantées dans le secteur privé, représentant ainsi seulement 1 % de l'ensemble des garderies¹⁷.

Compte tenu que les garderies en milieu de travail ne connaissent pas un développement suffisant, malgré les efforts faits par l'Office des services de garde à l'enfance ces dernières années, les Conseils recommandent :

6. que le Gouvernement sensibilise les entreprises aux répercussions positives de l'implantation de garderies en milieu de travail et offre des incitatifs fiscaux à celles qui offrent à leurs employés et employées différents modes de soutien à la garde d'enfants ;
7. que l'Office des services de garde à l'enfance, par des programmes appropriés, incite davantage les petites et moyennes entreprises à se

regrouper en vue d'instaurer des services de garde dans leur milieu.

Compte tenu des besoins particuliers en service de garde des jeunes travailleurs et travailleuses dont les horaires de travail sont souvent irréguliers, de nuit ou de fin de semaine, les Conseils demandent :

8. que le Gouvernement mette en application l'article 6 de la Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1), qui permet l'implantation de services de haltes-garderies, aux horaires souples, incluant la nuit et les fins de semaine.

Afin que tous les jeunes puissent bénéficier d'un remboursement d'une partie de leurs frais de garde, quel que soit leur revenu et même en l'absence de revenu, et quel que soit le mode de garde retenu, les Conseils demandent :

9. que le Gouvernement convertisse sa déduction fiscale de frais de garde en un crédit d'impôt remboursable, ce crédit représentant une partie des frais de garde encourus.

5.2 Pour valoriser le rôle des jeunes et leurs conditions de parents

Les jeunes souhaitent que l'État soit le promoteur d'un cadre de vie favorable et accueillant pour les enfants ; un État qui stimule, encourage et soutient les initiatives locales et communautaires, issues notamment des milieux socio-communautaires, municipaux et scolaires.

Afin que l'État apporte un soutien significatif, pour valoriser la condition des jeunes parents, pour favoriser un partage équitable des responsabilités parentales et provoquer les changements qui s'imposent, les Conseils recommandent :

10. que la politique familiale soit davantage orientée vers la création d'un environnement propice pour ceux et celles qui élèvent ou élèveront des enfants, plutôt que vers des incitatifs natalistes, par exemple, en instaurant une journée de l'enfant, en mettant sur pied des campagnes de publicité gouvernementales faisant la promotion d'une collectivité plus accueillante envers les enfants et ceux qui en ont la responsabilité première ;

11. que les jeunes adultes et les jeunes parents soient associés à toute décision concernant le développement de la politique familiale, notamment, en nommant des jeunes parents membres du Conseil de la famille ;

12. que la formation des jeunes comprenne des activités de sensibilisation à des questions se rapportant à la vie familiale : lois, budget, relations de couple, éducation des enfants, partage des responsabilités.

5.3 Pour rompre l'isolement des jeunes parents

Les jeunes veulent que l'État soutienne les initiatives locales qui vont favoriser la collaboration et la concertation entre les personnes, les familles et les intervenants et intervenantes concernés par le soutien à apporter aux familles. Pour les jeunes, ces solidarités développées entre pairs sont les plus aptes à résoudre les difficultés vécues par les parents et ils les privilégient à des interventions centralisées, centralisatrices et palliatives de l'État. Les jeunes misent surtout sur ces solidarités, sur leur propre capacité d'organisation et sur celle du milieu communautaire proche des jeunes, proche des familles.

Le type de partenariat que les jeunes souhaitent avoir avec l'État conduit les trois Conseils à insister auprès du Gouvernement pour qu'il encourage et soutienne ces initiatives locales.

Les Conseils recommandent :

13. que le Gouvernement adopte une véritable politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires et familiaux qui défendent les intérêts des jeunes et des familles tant au niveau provincial, régional que local et qui permettent de renforcer l'entraide familiale et communautaire ;
14. que les municipalités soutiennent les initiatives communautaires favorisant l'échange entre les familles et suscitant l'entraide entre les générations, soit, lors de la révision des plans d'urbanisme des municipalités et des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC), lors de l'élaboration éventuelle des plans de développement à l'échelon local ou régional ou encore lors de l'organisation des

services à la population : garde d'enfants, loisirs familiaux, protection publique ;

15. que le fonctionnement et la formation dans les écoles primaires soient mieux adaptés aux nouvelles réalités sociales et que les horaires d'ouverture et de fermeture de ces écoles soient compatibles avec les horaires de travail des parents ;
16. que l'âge d'entrée à la prématernelle et à la maternelle soit progressivement abaissé ;
17. que les centres locaux de services communautaires (CLSC) prévoient le développement de services et l'organisation de solidarités entre les nouveaux parents dans leur programme de santé maternelle et infantile, et que ces services s'adressent non pas seulement aux clientèles dites « à risque » mais à toutes les femmes enceintes et aux jeunes parents ;
18. que soit à nouveau distribuée, et ce, gratuitement la documentation destinée à tous les nouveaux parents, telle *Mieux vivre avec son enfant*¹⁸ et *Maman, papa et la loi*¹⁹ ;
19. que les lieux publics et les moyens de transport soient accessibles et adaptés aux enfants, dans les lieux culturels, centres commerciaux, établissements de plein-air, haltes routièrès ; concrètement, les lieux publics doivent être pourvus de passages adéquats pour poussettes et landaus, d'aires de repos disposant de tables à langer et de chaises ;
20. que les horaires des services publics, parapublics et professionnels soient compatibles avec ceux des travailleurs et travailleuses.

5.4 Pour ajuster les mesures fiscales et financières aux besoins des jeunes parents

Afin de répondre aux attentes des jeunes parents et de ceux et celles qui souhaitent le devenir, et afin de rétablir l'équilibre entre les familles et les personnes sans enfant, l'État doit apporter des modifications au soutien financier qu'il offre aux familles.

Dans le but d'éliminer l'inéquité fiscale entre les parents par rapport aux couples et aux célibataires sans enfant, inéquité qui continue d'exister malgré les efforts faits par le Gouvernement, les Conseils recommandent :

21. que les gouvernements modifient la fiscalité familiale en reconnaissant réellement les coûts afférents à la prise en charge d'enfants et en favorisant une plus juste redistribution des ressources des citoyens n'ayant pas charge d'enfant vers les parents.

Afin de permettre aux jeunes parents d'avoir un logement convenable, suffisamment spacieux pour loger une famille, à prix raisonnable, et afin de réduire la discrimination dans le domaine de l'habitation à l'égard des jeunes familles, les Conseils recommandent :

22. que le Gouvernement, en concertation avec ses partenaires, élabore une politique de logement adaptée aux familles qui ont de jeunes enfants et aux familles à faible revenu, politique qui accordera notamment une large place au logement coopératif ;
23. que le Gouvernement consolide son programme d'aide à la mise de fonds pour l'accès à la propriété.

Afin de permettre aux jeunes parents de mieux saisir les diverses formes d'aide financière qui leur sont destinées, les Conseils recommandent :

24. que soit mieux transmise l'information concernant l'ensemble des programmes de soutien financier dont les jeunes pourraient bénéficier ;
25. que les divers programmes de soutien financier soient regroupés en un seul programme universel.

Enfin, les Conseils, sensibles à la situation socio-économique des jeunes diplômés et diplômées, recommandent :

26. que soient assouplies les modalités de remboursement de la dette étudiante des jeunes parents ;
27. qu'un jeune parent, père ou mère, choisissant de demeurer à la maison pour s'occuper d'un enfant à temps complet, puisse bénéficier en regard de chaque enfant d'une suspension du remboursement de son prêt étudiant pendant une période maximale de deux ans, au cours de

laquelle le Gouvernement assumerait les intérêts de la dette auprès de l'institution financière.

La consultation faite auprès des jeunes dans le cadre du Forum « Être jeunes et parents » indique que les jeunes disent oui aux enfants. Ils n'en auront pas par nostalgie, par esprit nationaliste ou pour préserver les acquis matériels de la génération qui les précède. Ils vont accepter les responsabilités familiales si elles ne constituent pas une pénalité sociale ou économique. Ils sont prêts à fournir le cadre familial ; ils attendent de l'État et de ses partenaires un environnement socio-économique plus propice au métier de parent.

ANNEXE I.

Les jeunes du Forum

« Être jeunes et parents »

À partir des données recueillies grâce à l'administration d'un questionnaire, plusieurs des caractéristiques socio-économiques des jeunes présents au forum ont fait l'objet d'une compilation.

Pour se faire une idée de la représentativité de ces jeunes, nous avons comparé certaines de leurs caractéristiques avec celles que présente l'ensemble de la jeunesse québécoise. Les comparaisons effectuées sont rassemblées dans le tableau 2. Constatons d'abord que les femmes et les francophones sont surreprésentés. Notons aussi que l'âge moyen des participants et participantes est supérieur à celui des jeunes Québécois et Québécoises, ce qui explique en partie le fait qu'ils soient moins nombreux à étudier et plus actifs sur le marché du travail, autant en ce qui concerne les emplois à temps complet qu'à temps partiel.

Par ailleurs, au chapitre de la scolarisation, 8,3 % des jeunes ont atteint le niveau d'études secondaires, 20,8 % le niveau collégial, et 68,8 % se sont rendus jusqu'à l'université (60,4 % au 1^{er} cycle). Le revenu annuel est inférieur à 15 000 \$ dans 38,3 % des cas, 36,2 % reçoivent annuellement entre 15 000 \$ et 29 999 \$, et 25,5 % ont un revenu supérieur à 30 000 \$. D'autre part, 43,8 % des participants et participantes sont parents, parmi lesquels 86,4 % vivent en couple et 13,6 % sont responsables de familles monoparentales. Ces parents ont en moyenne 1,4 enfant, si bien que l'indice synthétique de fécondité du groupe de jeunes qui ont participé au forum ne s'élève qu'à 0,9.

Tableau 2

Comparaison de certaines des caractéristiques socio-économiques des jeunes qui étaient présents au forum avec celles de l'ensemble de la jeunesse québécoise (15-29 ans)

Caractéristiques socio-économiques	Jeunes présents au forum %	Ensemble des 15-29 ans %	
Hommes	35,4	50,2	(1988)
Femmes	64,6	49,8	(1988)
Québécois francophones	95,1	77,9	(1986)
Emploi temps complet	64,6	50,9	(1988)
Emploi temps partiel	20,8	13,1	(1988)
Aux études	22,9	53,3	(1988)
En chômage	10,4	12,1	(1988)
À l'aide sociale	6,2	5,4	(1989)
Âge moyen	25,2 ans	22,5 ans	(1988)

Sources : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, compilations spéciales à partir des données du recensement de 1986 ; Ministère de l'Éducation, Direction générale de la recherche et du développement ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement collégial et Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire ; Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Direction de l'évaluation et de la statistique ; Statistique Canada, enquête sur la population active, compilations spéciales pour le Conseil permanent de la jeunesse.

ANNEXE II.

Liste des recommandations des Conseils

1. Que soit adoptée une véritable politique de la jeunesse au Québec qui s'inscrive dans un projet de société en mutation et reconnaisse en la richesse des jeunes la relève d'une société en développement ;
2. qu'une politique de plein emploi soit instaurée afin de permettre une meilleure intégration des jeunes au marché du travail ;
3. que soient interdites toutes les mesures discriminatoires concernant les jeunes, telles les clauses « orphelins » qui les empêchent d'accéder à des conditions régulières de travail ;
4. que le Gouvernement, en collaboration avec les associations patronales, les chambres de commerce et les centrales syndicales sensibilisent les milieux patronaux et syndicaux pour éliminer toute forme de discrimination à l'embauche des femmes et à leur promotion en cours d'emploi ;
5. que le Gouvernement étende ces campagnes de sensibilisation pour éliminer toute forme de discrimination à l'embauche des parents et à leur promotion en cours d'emploi ;
6. que le Gouvernement sensibilise les entreprises aux répercussions positives de l'implantation de garderies en milieu de travail et offre des incitatifs fiscaux à celles qui offrent à leurs employées et employés différents modes de soutien à la garde d'enfants ;
7. que l'Office des services de garde à l'enfance, par des programmes appropriés, incite davantage les petites et moyennes entreprises à se regrouper en vue d'instaurer des services de garde dans leur milieu ;
8. que le Gouvernement mette en application l'article 6 de la Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., c. S-4.1), qui permet l'implantation de services de haltes-garderies, aux horaires souples, incluant la nuit et les fins de semaine ;
9. que le Gouvernement convertisse sa déduction fiscale de frais de garde en un crédit d'impôt remboursable, ce crédit représentant une partie des frais de garde encourus ;
10. que la politique familiale soit davantage orientée vers la création d'un environnement propice pour ceux et celles qui élèvent ou élèveront des enfants, plutôt que vers des incitatifs natalistes, par exemple, en instaurant une journée de l'enfant, en mettant sur pied des campagnes de publicité gouvernementales faisant la promotion d'une collectivité plus accueillante envers les enfants et ceux qui en ont la responsabilité première ;
11. que les jeunes adultes et les jeunes parents soient associés à toute décision concernant le développement de la politique familiale, notamment, en nommant des jeunes parents membres du Conseil de la famille ;
12. que la formation des jeunes comprenne des activités de sensibilisation à des questions se rapportant à la vie familiale : lois, budget, relations de couple, éducation des enfants, partage des responsabilités ;
13. que le Gouvernement adopte une véritable politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires et familiaux qui défendent les intérêts des jeunes et des familles tant au niveau provincial, régional que local et qui permettent de renforcer l'entraide familiale et communautaire ;
14. que les municipalités soutiennent les initiatives communautaires favorisant l'échange entre les familles et suscitant l'entraide entre les générations, soit, lors de la révision des plans d'urbanisme des municipalités et des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC), lors de l'élaboration éventuelle des plans de développement à l'échelon local ou régional ou encore lors de l'organisation des services à la population : garde d'enfants, loisirs familiaux, protection publique ;

15. que le fonctionnement et la formation dans les écoles primaires soient mieux adaptés aux nouvelles réalités sociales et que les horaires d'ouverture et de fermeture de ces écoles soient compatibles avec les horaires de travail des parents ;
16. que l'âge d'entrée à la prématernelle et à la maternelle soit progressivement abaissé ;
17. que les centres locaux de services communautaires (CLSC) prévoient le développement de services et l'organisation de solidarités entre les nouveaux parents dans leur programme de santé maternelle et infantile, et que ces services s'adressent non pas seulement aux clientèles dites « à risque » mais à toutes les femmes enceintes et aux jeunes parents ;
18. que soit à nouveau distribuée, et ce, gratuitement la documentation destinée à tous les nouveaux parents, telle *Mieux vivre avec son enfant*¹⁸ et *Maman, papa et la loi*¹⁹ ;
19. que les lieux publics et les moyens de transport soient accessibles et adaptés aux enfants, dans les lieux culturels, centres commerciaux, établissements de plein-air, haltes routièrès ; concrètement, les lieux publics doivent être pourvus de passages adéquats pour poussettes et landaus, d'aires de repos disposant de tables à langer et de chaises ;
20. que les horaires des services publics, parapublics et professionnels soient compatibles avec ceux des travailleurs et travailleuses ;
21. que les gouvernements modifient la fiscalité familiale en reconnaissant réellement les coûts afférants à la prise en charge d'enfants et en favorisant une plus juste redistribution des ressources des citoyens n'ayant pas charge d'enfant vers les parents ;
22. que le Gouvernement, en concertation avec ses partenaires, élabore une politique de logement adaptée aux familles qui ont de jeunes enfants et aux familles à faible revenu, politique qui accordera notamment une large place au logement coopératif ;
23. que le Gouvernement consolide son programme d'aide à la mise de fonds pour l'accès à la propriété ;
24. que soit mieux transmise l'information concernant l'ensemble des programmes de soutien financier dont les jeunes pourraient bénéficier ;
25. que les divers programmes de soutien financier soient regroupés en un seul programme universel ;
26. que soient assouplies les modalités de remboursement de la dette étudiante des jeunes parents ;
27. qu'un jeune parent, père ou mère, choisissant de demeurer à la maison pour s'occuper d'un enfant à temps complet, puisse bénéficier en regard de chaque enfant d'une suspension du remboursement de son prêt étudiant pendant une période maximale de deux ans, au cours de laquelle le Gouvernement assumerait les intérêts de la dette auprès de l'institution financière.

Notes et références

1. Un sondage effectué auprès des participants et participantes au Forum « Être jeunes et parents » révèle que 52,1 % de ces jeunes considèrent avoir moins d'enfants qu'ils souhaitent en avoir, 29,2 % pensent le contraire, et 18,7 % ne le savent pas. Ces résultats corroborent ceux de diverses enquêtes réalisées sur le sujet et qui tendent elles aussi à démontrer que les jeunes n'ont pas tous les enfants qu'ils voudraient. À ce sujet, voir : LAPIERRE-ADAMCYK, Éveline, *Divers indices de l'évolution de la descendance finale des femmes québécoises*, Montréal, Groupe de recherche sur la démographie québécoise, 1985 ; LECLERC, Jean-Claude, « Sondage le Devoir-Créatec + », dans *Le Devoir*, 11 mars 1987 ; SECRÉTARIAT À LA FAMILLE ET SORECOM, *Les Québécois et la famille : rapport d'une étude quantitative*, Montréal, Sorecom, 1989 ; L'ACTUALITÉ ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, « Sondage : les valeurs des jeunes », dans *L'actualité*, vol. 14, No 6, juin 1989, p. 28-48.
 2. Ministre déléguée à la Condition féminine, *Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance*, Québec, 1988, p. 32.
 3. SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE FAMILIALE, *La politique familiale, Énoncé des orientations et de la dynamique administrative*, Québec, décembre 1987.
 4. SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, *Familles en tête, Plan d'action en matière de politique familiale 1989-1991*, Québec, septembre 1989.
 5. En 1988, 45 % des chômeurs au Québec avaient moins de 30 ans, soit presque un sur deux. Le taux de chômage était de 14,2 % pour les 15-19 ans, de 12,9 % au niveau des 20-24 ans, et de 10,6 % chez les 25-29 ans, alors qu'il se maintenait à 9,4 % pour l'ensemble de la population active. Autrement dit, plus l'âge augmente, plus le taux de chômage diminue. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes femmes (12,0 %) est inférieur à celui des jeunes hommes (14,3 %) en ce qui concerne la catégorie des 15-24 ans.

Par ailleurs lorsque l'on s'intéresse à la durée moyenne du chômage des jeunes en 1988, on constate qu'elle a été moindre que celle de l'ensemble de la population active en quête d'emploi qui est de 22,4 semaines : 9,9 semaines pour les 15-19 ans, 16,0 chez les 20-24 ans et 18,6 en ce qui concerne la catégorie des 25-29 ans. Les jeunes se retrouvent donc en chômage moins longtemps mais plus fréquemment que les autres catégories d'âge. Ce phénomène montre que cette main-d'œuvre occupe un segment du marché où la précarité de l'emploi est forte, et elle connaît des périodes moins longues mais plus nombreuses de chômage que l'ensemble de la population active. D'autre part, toujours en 1988, l'emploi à temps partiel représentait 53,6 % de l'emploi total des jeunes de 15 à 19 ans et 16,1 % chez les 20-24 ans, comparativement à 13,6 % pour l'ensemble de la population active. Quant aux jeunes femmes de 15 à 24 ans, si leur taux de chômage est inférieur à celui des jeunes hommes du même âge, c'est qu'elles sont, plus souvent qu'autrement, reléguées aux emplois à temps partiel, les proportions étant de 59,6 % concernant les 15-19 ans, et de 19,5 % pour les 20-24 ans.
- Source : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la population active, compilations spéciales pour le Conseil permanent de la jeunesse.
6. De tous les groupes d'âge, la catégorie des jeunes de 15 à 24 ans est celle qui démontre les plus faibles taux de syndicalisation. En 1986, il était de 18,2 % pour les 16-19 ans et de 31,5 % chez les 24 ans, alors que le taux de syndicalisation moyen était de 42,2 %. Source : Calculs effectués par Madeleine Gauthier de l'IQRC à partir des données de STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur l'activité*, 1986.
 7. BÉLAND, C. président du Forum national sur l'emploi, cité par LECLERC, Y. *Agir ensemble*, Gaétan Morin, 1990.
 8. CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE, *Pour être fier d'être parent*, Québec, p. 2.
 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA, *Étude de l'évolution démographique et de son incidence sur la politique économique et sociale*, Ottawa, p. 11.
 10. STATISTIQUE CANADA, *La population active*, catalogue 71-001.
 11. LE DEVOIR, « La femme gagne en moyenne 65 % du salaire de l'homme », 20 décembre 1990, p. 3.
 12. DANIELS, P. et K. WEINGARTEN, *Sooner or later : the timing of parenthood in adult lives*, New York, W.W. Norton et Co, 1982.
 13. CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE, *La réforme fiscale fédérale*, Québec, 1987.
 14. CONSEIL DE LA FAMILLE, *Penser et Agir famille*, Guide à l'intention des intervenants publics et privés, Québec, novembre 1989, 65 p.
 15. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Pour une politique québécoise de congés parentaux*, Québec, février 1990, 56 p.

CONSEIL DE LA FAMILLE, *Les parents et les normes du travail*, Québec, avril 1990, 32 p.
 16. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *La clef de la formation professionnelle*, Québec, 43 p.
 17. OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE, *Soutien des employeurs à la garde d'enfants*, Québec, mai 1990, p. 8.
 18. HOPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS, Direction Santé communautaire, *Mieux vivre avec son enfant*, Québec, 1990, 278 p.
 19. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Maman, papa et la loi*, Québec, 1967, 48 p.

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Membres

LEPAGE, Brigitte
Présidente
Québec

GAGNON, Guy
Vice-président
Québec

TANGUAY, Sylvain
Vice-président
Québec

BERTRAND, Marie-Andrée
Directrice générale
UQAM-BCP jr
Montréal

BOURGEOIS, Jacques
Organisateur communautaire
Centre de santé Sainte-Famille
Ville-Marie

COURVILLE, Isabelle
Ingénieure et étudiante en droit
Montréal

DAWE, Michèle
Agente de relations humaines
Repentigny

GAGNÉ, Hélène
Directrice générale
Contact-jeunesse
Québec

JALBERT, Bertrand
Consultant
Hull

JEANOTTE, Simon
Étudiant en Sciences pures
Sherbrooke

LOISELLE, Lise
Technicienne maritime
Longue-Pointe-de-Mingan

MELCHIORRE, Antonietta
Étudiante en Sciences
juridiques
Montréal

TELLIER, Chantal
Étudiante en marketing
Montréal

Secrétaire générale

BOIS, Diane
Lac Beauport

COMPOSITION DU CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES

Membres

BLANCHET, Madeleine
Présidente
Sillery

JOBIN, Jacques
Vice-président
Directeur général
Coopération Jeunesse Canada Monde
Montréal

DION, R.-Guy
Chicoutimi

FERNET-GERVAIS, Solange
Hérouxville

MAGUIRE, Robert
Directeur
D.S.C. de Rimouski
Rimouski

MORANVILLE, Madeleine
Hauterive

ROBITAILLE, George
Québec

Secrétaire général

LECLERC, Yvon
Sillery

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE

Membres

FORTIN, Bernard
Président
Charlesbourg

COTÉ-LEMIEUX, Lise
Vice-présidente
Présidente de la Commission scolaire des Découvreurs
Sainte-Foy

BOUTIN, Louise
Directrice des Relations publiques
Pratt et Whitney
Saint-Bruno

BREDY WECHE, Marie-Suzie
Coordonnatrice de l'œuvre d'entraide
de l'Association des médecins haïtiens
à l'étranger
Brossard

DUBÉ, Robert
Directeur général de la
Fondation québécoise en
environnement
Montréal

GAUTHIER, Gaston
Coordonnateur en éducation des
adultes à la CECM
Montréal

KEEFLE, Joan
Travailleuse sociale, VMSSC,
Département de psychiatrie
Hôpital général de Montréal
Westmount

LALONDE, André-B.
Chef du département
d'obstétrique-gynécologie,
Hôpital général de LaSalle
Ville LaSalle

LAPRISE, Benoît
Maire de la ville de St-Félicien
Saint-Félicien

SIGNORI, Céline
Directrice générale de la Fédération
des associations de familles mono-
parentales du Québec
Pierrefonds

VERMETTE, Serge
Avocat
Québec

Membre adjoint d'office

OUELLET, Aubert
Secrétaire à la famille
Sainte-Foy

Secrétaire général

LAMOUREUX, Jean-Pierre
Charlesbourg

COMITÉ DE TRAVAIL DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE SUR LES JEUNES ET LA FAMILLE

LEPAGE, Brigitte
BOIS, Diane
BERTRAND, Marie-Andrée
COURVILLE, Isabelle
TELLIER, Chantal

COMITÉ DES JEUNES FORMÉ À LA SUITE DU FORUM « ÊTRE JEUNES ET PARENTS »

LEPAGE, Brigitte
BOIS, Diane
ADAM, Micheline
CAMPEAU, Renée-Johanne
DROUIN, Mylène
HOUDE, Manon

Animatrice de pastorale
Membre du Conseil administratif
d'Oxy-jeune
Criminologue
Éducatrice